

PROVINCE DE QUÉBEC  
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue au centre administratif, dans la salle de réunion de la Direction, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le vendredi 9 novembre 2018, à 9 h 30.

**Sont présents dans la salle de réunion de la Direction :** Anne McMullon et Emilio Migliozi, commissaires.

**Sont présents par téléconférence :** Paolo Galati, président; Guy Gagnon, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

**Sont aussi présentes dans la salle de réunion de la Direction :** Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

**Sont absents :** Anick Brunet et James Di Sano, commissaires-parents; et Frédéric Greschner, directeur général adjoint.

**Invités :** Anthony Beliotis, nouveau commissaire-parent pour le secondaire; et Stéphane Henley, commissaire-parent.

## 0.0 Reconnaissance du territoire

Le président ouvre la séance.

HEURE : 9 h 32

*Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.*

## 1.0 Ouverture de la séance

Le président souhaite la bienvenue à tous et à toutes en les remerciant d'avoir pris le temps d'assister à la séance.

## 2.0 Processus, échéances et critères visant à pourvoir des postes vacants

### 2.1 Processus, échéances et critères pour la nomination d'un commissaire de la circonscription électorale n° 5

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim précise que les candidats disposent de plus de cinq jours pour soumettre leur candidature.

Processus, échéances et critères pour la nomination d'un commissaire de la circonscription électorale n° 5

ATTENDU QUE le vice-président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Dean Dugas, a remis sa démission en tant que commissaire de la circonscription électorale n° 5, en vigueur le 6 novembre 2018;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de commissaire de la circonscription électorale n° 5 dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

CC-181109-CA-0054

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* stipule que tout poste vacant de commissaire doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE le comité de parents doit être consulté quant aux critères du poste de commissaire, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont été consultés le 4 octobre 2018 dans le but d'obtenir leurs commentaires et recommandations quant aux critères des postes vacants et que leurs commentaires et recommandations ont été transmis au conseil des commissaires;

ATTENDU QU'un nouveau commissaire de la circonscription électorale n° 5 doit être nommé au plus tard le 5 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le processus, les échéances et les critères visant à pourvoir le poste vacant de commissaire, de la façon suivante :

ÉCHÉANCE	ÉVÉNEMENT	CONDITIONS À REMPLIR Loi sur l'instruction publique / Loi sur les élections scolaires
6 novembre	Réception de la démission du commissaire, circonscription électorale n° 5	Il n'est pas exigé par la loi de publier cette information dans les journaux.
7 novembre	Avis d'une séance extraordinaire le 9 novembre	Article 199 de la <i>Loi sur les élections scolaires</i>
9 novembre	<b>Séance extraordinaire du conseil des commissaires</b> Résolution adoptant le processus, les échéances et les critères visant à pourvoir des postes vacants	
9 novembre	Avis public d'appel de candidatures : affichage dans les écoles et les centres, sur le site Web et la page Facebook	Il n'est pas exigé par la loi de publier cet avis dans les journaux.  Conformément à l'article 21.3 de la <i>Loi sur les élections scolaires</i> , les commissaires en fonction doivent donner leur démission pour être éligibles à un poste vacant.
16 novembre	Date limite pour la soumission de candidatures, à 12 h.	L'éligibilité des candidats est étudiée, conformément à la <i>Loi sur les élections scolaires</i> .
21 novembre	Présentation des candidats à 18 h 30, avant la réunion du comité administratif.  Les membres du conseil et du comité de parents sont invités à y assister.  À la suite de cette présentation, les recommandations du comité de parents sont transmises au conseil des commissaires.	
28 novembre	Séance ordinaire du conseil des commissaires : élection d'un ou d'une commissaire au poste vacant	Article 199 de la <i>Loi sur les élections scolaires</i>

QUE le processus et l'échéancier indiqués ci-dessus soient suivis à l'avenir lorsqu'il sera nécessaire de pourvoir tout autre poste vacant de commissaire;

QUE la présente résolution soit en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée;

ET QUE la démarche décrite ci-dessous soit accomplie sans délai par la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim.

**Adopté à l'unanimité**

## 2.2 Postes vacants – appel de candidatures

En réponse à une question du commissaire Commissioner Guy Gagnon, le président fait savoir que le comité de parents convoquera ses membres à une réunion extraordinaire pour assister à la présentation des candidats au poste vacant de la circonscription électorale n° 5.

Appel de candidatures pour pourvoir les postes vacants

CC-181109-CA-0055

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-181109-CA-0054, approuvant le processus, les échéances et les critères pour la nomination d'un commissaire;

ATTENDU QUE le commissaire de la circonscription électorale n° 5 a donné sa démission le 6 novembre 2018, laissant vacant le siège dans cette circonscription électorale;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pourvoir un poste vacant de commissaire dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* stipule que tout poste vacant doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont été consultés le 4 octobre 2018 dans le but d'obtenir leurs commentaires et recommandations quant aux critères des postes vacants et que leurs commentaires et recommandations ont été transmis au conseil des commissaires;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures sera affiché le 9 novembre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés seront transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 novembre 2018, à 12 h;

ATTENDU QUE les personnes posant leur candidature au poste vacant se présenteront aux membres du conseil des commissaires et du comité de parents le 21 novembre 2018, à 18 h 30;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à un appel de candidatures pour le poste vacant dans la circonscription électorale n° 5.

**Adopté à l'unanimité**

## 3.0 Nomination au conseil d'administration de l'ACSAQ

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, le commissaire Peter MacLaurin confirme qu'il est membre du conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) jusqu'à l'automne 2019.

Nomination au conseil d'administration de l'ACSAQ

CC-181109-CA-0056

ATTENDU QUE les statuts et les règlements de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) stipulent que le mandat des membres de son conseil d'administration et de son comité exécutif est de deux (2) ans;

ATTENDU QUE le mandat actuel expire à l'automne 2019;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit nommer de nouveaux représentants en raison des changements récents à la composition de son conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kalitziakis que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme **M. Paolo Galati** au conseil d'administration et au comité exécutif de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) pour le reste du mandat de 2017-2019.

Adopté à l'unanimité

#### 4.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

#### 5.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 9 h 44

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 28 novembre 2018

---

Stephanie Krenn, secrétaire générale par intérim

---

Paolo Galati, président